Le petit Écho de Saint-Agrève

N° 22 - Octobre 2019

Chers Saint-Agrévoises et Saint-Agrévois,

► Dans le bulletin municipal de juillet, je vous annonçais, avec réserve, l'installation d'un médecin en fin d'année ou début 2020. C'est maintenant confirmé, le Dr Benoit Pelletier s'installera à la maison de santé le 1er janvier prochain. Cette très bonne nouvelle ne nous empêche pas de poursuivre notre recherche pour l'installation d'un 3ème médecin à la maison de santé.

► En revanche, la direction de La Poste nous a annoncé en mai dernier son projet de fermeture du bureau de poste. Après discussion et compte tenu de leur dysfonctionnement depuis plusieurs années tant sur le plan des amplitudes horaires que, plus récemment, le non remplacement du personnel absent, le conseil municipal a décidé d'accepter la création d'une agence postale communale. C'est la commune qui embauchera le personnel et déterminera les heures d'ouverture. La Poste accordera une compensation financière correspondant au salaire d'un employé à mi-temps. L'agence postale communale n'assurera pas toutes les missions d'un bureau de poste mais au moins l'essentiel en ce qui concerne l'affranchissement, les colis et quelques opérations de retrait ou dépôt d'espèces. Si nous arrivons à un accord, l'agence postale communale pourrait démarrer son activité en début d'année 2020.

Je crois que l'installation d'un médecin et la création de l'agence postale communale sont de nature à assurer une amélioration des services à la population et je ne peux que m'en réjouir.

Maurice WEISS
Maire de Saint-Agrève
Vice-Président du Conseil Départemental.

AGENDA

- **18 et 19 octobre :** "Je ne lui ai pas encore tout dit !" (théâtre) par la Troupe de Théâtre du Chiniac, salle des Arts
- **19 octobre au 3 novembre :** Semaine Gourmande sur le thème de la cuisine de bistrot d'antan
- **Jusqu'au 24 octobre :** Fête de la Science sur le territoire. Programme détaillé à l'OT
- **27 octobre :** Fête de la Courge
- **6 novembre au 14 décembre :** Mois du vivre-ensemble sur le Plateau Vivarais-Lignon : spectacles, conférences, rencontres...
- **7 novembre :** Réunion publique sur le radon, par la CRIIRAD, salle Fernand Roux
- **9 novembre :** "Le projet Mû" (théâtre/cirque) par la compagnie La Tournoyante, gymnase
- **13 novembre :** "Mange la vie avec les doigts" (cirque, clowns, musique) par la compagnie La Boca Abierta, salle des Arts
- **21 novembre :** Spectacle (théâtre) de sortie de résidence « Je crois en la forêt, en la prairie et en la nuit où pousse le maïs » par la Comédie de Valence, salle des Arts

Jardin du monument aux morts

► Les travaux de sécurisation et de réaménagement du jardin du monument aux morts ont débuté en septembre avec l'abattage des arbres, malades pour la plupart, qui menaçaient la sécurité des riverains et des passants.

Dans le nouvel aménagement, le monument aux morts reste à sa place mais la végétation et les chemins sont totalement repensés afin de favoriser le recueillement, notamment lors des cérémonies du souvenir, et de rendre le parc plus accueillant pour les promeneurs, les enfants et aussi pour les touristes qui arrivent par la route du Puy.

L'espace sera prêt avant les cérémonies du 11 novembre !

Travaux du centre-bourg

► La dernière phase des travaux a repris fin août. Elle concerne la partie étroite de la rue du Dr Tourasse, de la place de la République au haut de la place du Temple. Tous les réseaux souterrains ont été vérifiés, remplacés ou complétés si nécessaire : eaux usées, eaux pluviales, fibre, etc. Puis les bordures noires ont été mises en place avant coulage du béton sur toute la zone. Les trois semaines de séchage (circulation de véhicules strictement interdite pendant toute la durée du séchage) se termineront début novembre.

Sous le carrefour entre la RD9 et la rue du Dr Tourasse (au pied de la place de la République), des travaux sur les réseaux sont à accomplir avec, par la suite, la réfection complète du tapis de roulement. Pour la sécurité de tous et aussi pour garantir une solide qualité au nouveau revêtement, la circulation des véhicules sera interdite du 28/10 au 17/11 (dates pouvant être modifiées en fonction de la météo) ; des déviations seront mises en place.

Il restera ensuite à terminer l'installation du mobilier urbain et de la végétation. Sauf aléas climatiques, la traversée du centre-bourg sera achevée avant l'hiver !

Résumé des principales décisions des Conseils Municipaux récents

Les comptes-rendus complets sont consultables sur le site internet de la commune www.ville-saintagreve.fr

Conseil du 4 avril 2019

- Vote du budget 2019 de la commune à 2 487 448 € en fonctionnement et 3 610 720 € en investissement, sans hausse des taux d'imposition.

Conseil du 23 mai 2019

- Vote des subventions aux associations, au même niveau que les années précédentes.
- Accord du Conseil pour accorder sa garantie d'emprunt à l'hôpital de Moze dans le cadre de sa modernisation.
- Demande de subvention auprès de la Région d'un montant de 150 000 € pour le financement des travaux d'aménagement du centre-bourg.

Conseil du 3 juillet 2019

- Désaffectation et aliénation de chemins ruraux aux Chalayes, aux Ribes et à l'Hermet, après enquêtes publiques.

Conseil du 4 septembre 2019

- Création d'une commission communale provisoire d'indemnisation amiable du préjudice commercial ayant pu résulter des travaux du centre-bourg.
- Face au souhait de La Poste de réduire les horaires d'ouverture de son bureau, le Conseil approuve la proposition du Maire pour discuter avec La Poste des conditions de création et de gestion d'une Agence postale communale qui serait basée à la Mairie.

Une rentrée scolaire pas comme les autres

▶ Vous l'avez entendu aux infos : depuis la rentrée 2019, la scolarité est obligatoire dès 3 ans au lieu de 6 ans auparavant. Quasiment tous les enfants de 3 à 5 ans fréquentaient déjà l'école, même sans cette obligation, mais ce qui change c'est que désormais ils doivent y aller en journées complètes, tous les jours, et non plus seulement les matins comme c'était souvent le cas pour les plus jeunes.

Parents, enseignants et collectivités doivent s'adapter à cette nouvelle règlementation. La commune de Saint-Agrève a modifié le règlement intérieur de la cantine et accepte désormais tous les enfants en âge d'obligation scolaire, ce qui nous obligera à recourir plus souvent au « double service », tous les enfants ne pouvant pas manger à la même heure faute de place au réfectoire.

Chers parents, nous avons besoin de votre aide : **apprenez à vos enfants à manger seuls dès leur plus jeune âge.** Le personnel de cantine n'a pas le temps de nourrir chaque enfant à la petite cuillère.

▶ D'autres changements sont locaux, comme l'arrivée de nouveaux personnels. Bienvenue à toutes les personnes nouvellement nommées dans nos établissements scolaires, enseignants, AVS, personnes en service civique, personnels administratifs du collège, personnel de cantine, etc. Et nous souhaitons à tous, « anciens » et « nouveaux », enfants et adultes, une excellente année scolaire.

Effectifs scolaires 2019-2020

Collège :	135 élèves
Ecole élémentaire :	115 élèves
Ecole maternelle :	78 élèves
Ecole St-Joseph :	37 élèves

Travaux dans les écoles

De gros travaux ont été entrepris sur les bâtiments scolaires, notamment à l'école élémentaire où des taux excessifs de radon avaient été mesurés dans certaines salles. Pour en limiter la teneur à des seuils inoffensifs pour la santé humaine, il convient de l'empêcher d'entrer autant que faire se peut, de bien ventiler les pièces en extrayant l'air chargé de radon pour le remplacer par l'air extérieur. Suite aux travaux de l'été réalisés par nos services techniques et par l'entreprise Croze (fourniture et installation du matériel) sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'ingénierie AVP, les taux sont redescendus sous le seuil de 300 Bq/m^3 fixé par la loi.

A l'école maternelle, après le goudronnage de la cour, la peinture de jeux sur le sol, l'aménagement d'un muret d'escalade, le déplacement du bac à sable, c'est au bâtiment même que nous nous attaquons cet automne : changement des lampes au néon par des éclairages LED intelligents (ils règlent la luminosité en fonction de la lumière extérieure) plus proches de la lumière naturelle et isolation de l'école par l'extérieur afin de palier aux déperditions de chaleur et d'éviter quelques infiltrations d'eau, sans enlever de la surface intérieure aux classes !

Social

L'emploi sur Saint-Agrève

Nombre de demandeurs d'emploi

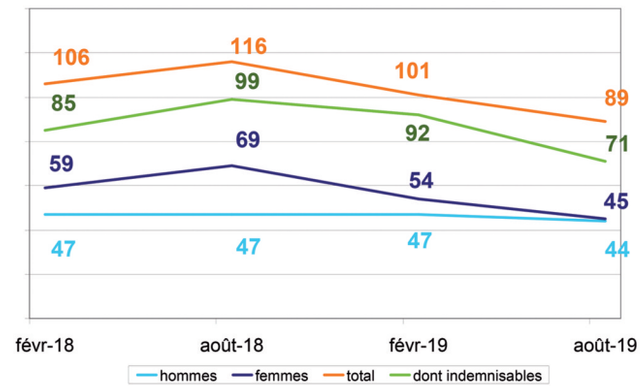

Connaître vos droits sur les aides disponibles

Connaissez-vous le site internet www.mes-aides.gouv.fr ? Un questionnaire en ligne vous permet de vérifier en quelques clics si vous êtes éligible à une ou plusieurs des 21 aides financières proposées par les organismes publics comme la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'Education nationale, l'Assurance retraite, Pôle Emploi et bien d'autres.

Informations pratiques et diverses

Déploiement des nouveaux compteurs Linky

A partir de novembre 2019, Enedis va procéder sur tout le territoire de la commune de Saint-Agrève au remplacement des compteurs électriques anciennes générations par des compteurs communicants Linky. Ce déploiement est obligatoire et encadré par la loi. Il a pour objectif un meilleur suivi du besoin en électricité des ménages pour une adaptation de la production et une utilisation optimale des énergies renouvelables.

Des avantages sont par ailleurs annoncés pour les ménages comme un accès facile à leurs données de consommation (directement sur le compteur et sur internet), la éception d'alertes en cas de dépassement d'un seuil de consommation fixé par l'utilisateur, des factures au réel et non plus estimées comme c'est le cas aujourd'hui. C'est sensé nous aider à consommer moins d'électricité.

Le changement de compteur ne vous sera pas facturé, il est déjà intégré dans le prix de vente de l'électricité.

Si vous êtes producteur d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques, le nouveau compteur remplacera les deux anciens (entrant et sortant).

Pour plus d'infos, Enedis a mis à votre disposition un numéro vert gratuit : 0 800 054 659. Vous pouvez également aller sur *www.energie-info.fr*, *www.ademe.fr* ou *www.enedis.fr.*

Réunion publique sur le radon

En partenariat avec le Département de l'Ardèche, la CRIIRAD organise une réunion publique sur le thème du radon, gaz radioactif naturellement présent dans les sols granitiques. Pour tout savoir sur sa détection et les mesures à prendre, rendez-vous **jeudi 7 novembre à 18h à la salle Fernand Roux.**

Colis de fin d'année

A partir de janvier 2020, l'inscription sur la liste de distribution des colis de fin d'année ne sera plus automatique. Pour les personnes déjà destinataires, pas de changement ! Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez vous inscrire l'année de vos 69 ans, au plus tard le 31 mars de l'année où vous aurez 70 ans.

Donc, si vous êtes né en 1950 et que vous souhaitez recevoir ce colis, venez vous inscrire en mairie entre le 2 janvier et le 31 mars 2020. Si vous êtes né en 1951, vous avez jusqu'au 31 mars 2021 pour faire cette démarche.

ERRATUM

Une coquille s'est glissée dans l'article du Collectif Economique des Echos du Chiniac de juillet 2019 : c'est le Collectif économique qui a offert les récompenses des vainqueurs de la chasse aux œufs de Pâques.

La renaissance du lac de Véron.

Restés de nombreuses années sans aucune activité, le lac de Véron et ses équipements vont bientôt revivre. La Fédération départementale de pêche de l'Ardèche vient en effet de l'acquérir. Avec le partenariat financier des collectivités locales (Région AURA, Département de l'Ardèche, Communauté de communes Val'Eyrieux et bien évidemment commune de Saint-Agrève) un projet ambitieux va voir le jour.

Après avoir été totalement vidé et nettoyé, le lac sera consacré à la pêche de salmonidés. Des séjours seront proposés aux pêcheurs avides de sensations, et bien sûr les pêcheurs locaux adeptes du « sans tuer » (le No Kill) ne seront pas oubliés. Des actions en faveur des publics scolaires sont également prévues. Enfin la complémentarité avec le lac de Devesset est affirmée : les carnassiers (perches et brochets) seront présents à Devesset et les salmonidés au lac de Véron.

Le projet est bien lancé et l'ouverture prévue pour la saison de pêche 2020.

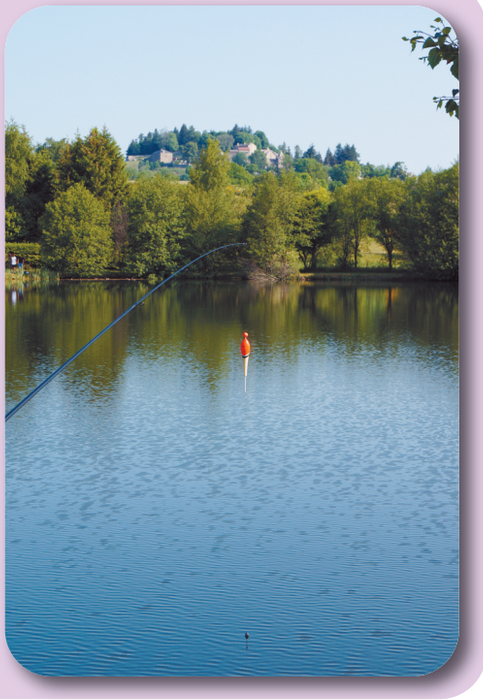

Directeur de la publication : Maurice Weiss - Comité de rédaction : Nadège Vareille, Jean Gauthier-Lafaye - Réalisation et impression : Imprimerie Roux Tél. 04 71 59 80 85

Rappel :

Pour un encart publicitaire dans Les Echos du Chiniac de décembre, contactez le **04 71 59 80 85**